GREFFE
du Tribunal de Commerce de
ROUBAIX - TOURCOING
51, Rue du Capitaine Aubert
59070 ROUBAIX Cédex 1
le Registre du Commerce sur
MINITEL appelez le 36.29.11.11

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

SA Conseil d'Administration
DIRAMODE
RUE DU DUREMONT
ZONE INDUSTRIELLE

59960 NEUVILLE EN FERRAIN

Dépôt effectué par :

SA Conseil d'Administration
DIRAMODE
RUE DU DUREMONT
ZONE INDUSTRIELLE

59960 NEUVILLE EN FERRAIN

Numéro RCS : ROUBAIX - TOURCOING B 301 571 931 <3853/74B20085>

Pièces déposées le 11/10/1996 Numéro : 963447

PV D'ASSEMBLEE ORDINAIRE **30/08/1995**
- MODIF COMMIS. AUX COMPTES
- CHANGEMENT ADMINISTRATEUR

Coût du dépôt : 84,55 Francs.
Dont T.V.A. : 7,95 Francs.

Le Greffier,

[redacted]

DIRAMODE

Société Anonyme au capital de 4.995.740 F
Siège social : Z.I Rue du Duremont - 59960 NEUVILLE EN FERRAIN
R.C.S. ROUBAIX-TOURCOING B 301.571.931

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 AOÛT 1996

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

EXTRAIT

Le 30 Août 1996, à 18 heures 30,

les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration adressée par lettre en date du 1er août 1996 à chaque actionnaire.

Il a été dressé une feuille de présence, qui a été signée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire.

En l'absence de Monsieur Christian **LEROY**, qui s'est fait excuser, Monsieur Stéphane **MULLIEZ** est désigné pour présider l'Assemblée.

Monsieur André **LECLERCQ** et Monsieur Georges **DZUIDZIA** sont appelés comme scrutateurs étant les deux actionnaires qui, tant par eux-mêmes que comme mandataires, disposent du plus grand nombre de voix et qui acceptent cette fonction.

Monsieur Jean-Michel **LAURENT** est désigné comme secrétaire par le Président et les Scrutateurs.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée réunissant plus que le quorum requis par la loi peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes ; Approbation des comptes de l'exercice 1995/1996 ;

- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes ; Approbation des opérations et conventions visées par ce rapport ;

- Affectation du résultat de l'exercice ;

- Non-renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes titulaire ;

- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant ;

- Questions diverses.

Il dépose sur le bureau en les mettant à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation envoyée aux actionnaires,
- la feuille de présence et la liste des actionnaires,
- les comptes de l'exercice écoulé,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- les rapports des Commissaires aux Comptes,
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée,
- Les statuts de la Société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires, documents et renseignements qu'il énonce, ont été tenus à la disposition des actionnaires pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Sur son invitation, l'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Ensuite, il donne lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes.

.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de Monsieur DI GIACOMO est venu à expiration ce jour, décide de ne pas renouveler ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir accepté la démission de ses fonctions d'Administrateur de Monsieur Michel PLANCKE, décide de nommer comme nouvel Administrateur, Monsieur Antoine MAYAUD pour la durée restant à courir de mandat de Monsieur Michel PLANCKE soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2000-2001.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

CERTIFIÉ CONFORME

Le Président de séance | Les Scrutateurs | P/Le Secrétaire